



Fédération Luxembourgeoise de Football

**Nouvelles mesures de lutte contre la
pandémie Covid-19 [29.10.2020]**

Mesdames, Messieurs,
Chers sportifs,

Le département Grassroots de la Fédération Luxembourgeoise de Football tient à saluer les nouvelles mesures qui visent à endiguer, dans la mesure du possible, la propagation des contaminations relatives au virus Covid-19.

En cette période, particulièrement compliquée pour tout pouvoir public, nous tenons à remercier nos gouvernants qui ont décidé de ne plus sacrifier nos enfants, en leur laissant la possibilité de rester physiquement actifs, notamment en faisant du sport de manière organisée au sein de leur club.

Cette option restant d'actualité, le département Grassroots appelle tous les clubs, tous les formateurs, tous les parents... à prendre leurs responsabilités envers leurs enfants et à se mobiliser, autant que possible, afin de donner une suite favorable à leur bon développement.

Par solidarité avec le monde hospitalier, à pied d'œuvre de manière ininterrompue depuis de longs mois pour le bien de toute une société, le département Grassroots demande au monde du football de scrupuleusement respecter les nouvelles mesures, sur et en dehors des terrains... **NOUS SOMMES TOUS UNE PARTIE DE LA SOLUTION !**

Salutations sportives.



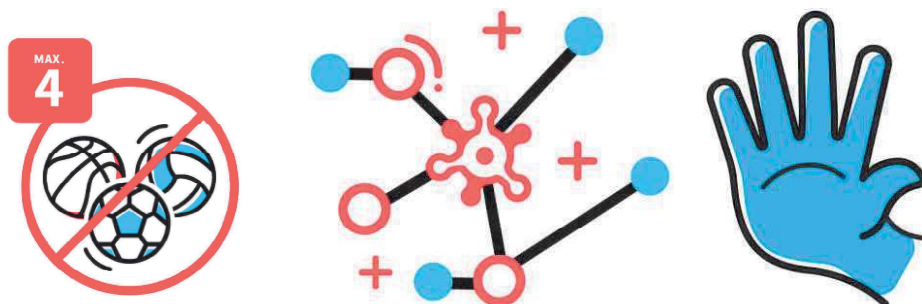


Mesures de lutte contre la pandémie Covid-19

Les nouvelles mesures de lutte contre la pandémie Covid-19, relatives à l'activité sportive, présentées par le Ministre des Sports, Monsieur Dan KERSCH, au cours de sa conférence de presse du 29.10.2020, sont les suivantes :

1. La pratique d'activités sportives en groupe de plus de quatre personnes est interdite. Le personnel encadrant (entraîneurs...) n'est pas compris dans ce seuil de quatre.
2. Pour le personnel encadrant (entraîneurs...), le port d'une protection buccale reste obligatoire si une distance d'au moins deux mètres ne peut pas être respectée.
3. Au cours de l'activité physique, les sportifs ne sont pas tenus de porter une protection buccale ni de respecter les mesures de distanciation sociale. Avant et après l'activité ces mesures sont à respecter, également par les sportifs.
4. Il est fortement recommandé de limiter les activités simultanées en plein air à 6 groupes de 4 sportifs.
5. Le partage d'effets personnels (bouteilles d'eau etc.) est à éviter.
6. La restauration autour d'une activité sportive (buvettes...) est interdite.
7. La règle de quatre, ainsi que le port d'une protection buccale et les mesures de distanciation sociale sont à respecter dans les vestiaires et dans les douches.

A préciser que ces mesures ne concernent pas les acteurs sportifs des championnats dans la division la plus élevée de la catégorie de sport respective au niveau senior et des équipes nationales senior de la fédération sportive respective.





Recommandations Grassroots

Etant donné la situation sanitaire actuelle et au regard des nouvelles mesures prises dans la lutte contre la pandémie Covid-19, le département Grassroots se permet de soumettre aux intéressés quelques réflexions quant à la mise en place pratique :

-  Les séances d'entraînement proposées doivent rester facultatives.
-  Le transport des joueurs reste à charge des parents, la pratique du covoiturage n'étant pas recommandée.
-  Afin d'éviter tout risque de contamination dans les vestiaires et les douches et suivant les conditions climatiques, les joueurs prévoient des vêtements de rechange pour pouvoir se changer rapidement et prendre leur douche à domicile.
-  Installer des zones, ainsi que des produits de désinfection à l'intérieur des vestiaires, ainsi qu'aux abords du ou des terrains.
-  L'accès au complexe d'entraînement reste interdit à toute personne qui ne fait pas partie des encadrants.
-  Dans la mesure du possible, prévoir des zones d'entrée et de sortie séparées ou qui permettent le respect de la distanciation sociale.
-  Les joueurs contrôlent leur température et surveillent la manifestation d'éventuels symptômes (voir information en fin de document).
-  En cas de doute, ils ne se rendent pas à l'entraînement et en informent leur entraîneur.
-  Tout cas de contamination avéré est transmis aux instances compétentes, ainsi qu'aux cas de contact direct.



GRASSROOTS
Fussball fir jiddereen